

3^{ème} réunion du comité de suivi du projet agrivoltaïque de Montclavin

Les membres du comité de suivi (COS) du projet agrivoltaïque de Montclavin situé sur les communes de Garchy et Narcy se sont réunis pour la troisième fois, le mardi 26 novembre 2024, afin d'échanger sur les sujets prévus à l'ordre du jour de cette réunion, ordre du jour qui avait été transmis aux différents membres le 24 octobre 2024.

Etaients présents: Denis HOUCHOT (maire de Garchy), Samuel HOMAGE (conseiller municipal de Garchy), Dominique THIBAUT (2^{ème} adjoint de Narcy), Xavier HESTERS (conseiller municipal de Narcy), Cécile MALGUY (habitante de Narcy) et Alexandre SAGE (chef de projet à VALOREM, en charge du développement du projet agrivoltaïque de Montclavin)

Invité : Anne CONDAMINE, future exploitante agricole

ORDRE DU JOUR

- Evolutions du projet agricole
- Retours des études environnementales et agricoles
- Plan de communication et concertation

COMPTE-RENDU

La réunion a débuté à 18h30.

Introduction

Monsieur Alexandre SAGE, prend la parole pour introduire la réunion et remercie et les autres participants pour leur présence.

Il explique ensuite que suite à un retour de la DREAL, l'implantation envisagée pour le projet a de l'être repensé, qu'elle n'est pas finalisée et qu'elle ne pourra donc pas être présentée ce soir.

Il précise aussi que la visite du site avec des membres de l'équipe projet (chargée d'études environnementales, ingénieur AVP (phase avant-projet), ingénieur électricien études, chargé d'études PV) a été réalisé plus tôt dans la journée

Une fois cette introduction finie, l'ordre du jour est présenté. Il est composé de 3 sujets.

Monsieur Alexandre SAGE explique que les autres participants peuvent aborder d'autres sujets et prendre la parole quand ils le souhaitent pour poser des questions ou faire des remarques. L'objectif n'est pas de faire une présentation mais d'avoir un échange constructif entre participants.

Cette remarque faite, le premier thème est abordé, il concerne les évolutions du projet agricole.

Evolutions du projet agricole

Monsieur Alexandre SAGE explique que le projet agricole a évolué. Le projet comporte toujours 2 ateliers mais ils ont évolué, de trufficulture et culture de framboises ils sont passés à trufficulture et culture en rotation de framboises, cassis et luzerne.

Ce changement s'explique par la durée de vie des framboisiers (10 ans) et l'intervalle nécessaire entre 2 plantations de framboisiers (10 ans). Pour avoir toujours une production sur les terrains il a donc été décidé, sur les conseils de techniciens la Chambre d'Agriculture de la Nièvre (58) et de techniciens de la coopérative Fruits Rouges & Co, de procéder à la plantation de cassissiers sur une partie des terrains pendant 10 ans, de planter des framboisiers sur le reste pendant 10 ans puis 5 ans de luzerne sur l'ensemble des terrains avant d'intervertir les plantations de cassissiers et framboisiers. La plantation de luzerne permet de casser les racines des cassissiers, permettant ainsi de planter des framboisiers.

Mme Anne CONDAMINE intervient pour expliquer qu'il sera plutôt envisagé de planter les 3 cultures et de procéder à des rotations pour permettre la production de cassis et framboises tous les ans.

Monsieur Alexandre SAGE présente ensuite quelques caractéristiques du projet agricole et du projet photovoltaïque :

- Framboisiers – cassissiers : 2 rangées d'arbres espacées de 3m puis 2,5m entre une rangée d'arbres et le bord de panneaux
- Trufficulture : cercle de production de 2m-2,5m autour de l'arbre (à protéger du passage de tout engin)
- Espacement inter-rang : 8m

Enfin il présente les terrains envisagés parce qu'ils se prêtent le plus aux 2 ateliers. Il explique que pour la trufficulture cela a fait l'objet d'analyse du sol et d'une visite de site d'experts dont la technicienne de la Chambre d'Agriculture Interdépartementale Doubs - Territoire de Belfort qui suit le projet.

Ce thème ayant été traité, le prochain point est abordé. Il s'agit de présenter les retours des études environnementales et agricoles.

Retours des études environnementales et agricoles

Monsieur Alexandre SAGE présente d'abord les sensibilités fortes ou majeures identifiées par les bureaux d'étude Corieaulys, EXEN et la SARL Pépin-Huguenot thème par thème en commençant par le milieu physique.

3 sensibilités fortes ou majeures ont été identifiées :

- Eaux superficielles et souterraines
- Zones humides
- Risques inondations et remontées de nappes

Concernant la sensibilité liée aux zones humides, Monsieur Alexandre SAGE explique qu'en complément un diagnostic a été réalisé par un technicien de la CA 58 (34 sondages effectués sur l'ensemble des zones d'études). Il indique qu'il n'y pas de présence de zones humides que ce soit via les critères floristiques ou pédologiques.

Pour les sensibilités liées aux eaux superficielles et souterraines ainsi que celles liées aux risques inondations et remontées de nappes, Monsieur Alexandre SAGE précise que les préconisations des bureaux d'études seront suivies et qu'une note de calcul hydraulique sera réalisé. Il précise que c'était aussi une demande de la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre (DDT 58) formulée lors du passage en pôle EnR du projet, le 15 octobre dernier.

Les sensibilités naturalistes sont ensuite présentées avec en premier les sensibilités liées à la faune. Les plus importantes sont liées à la présence de 2 espèces protégées repérées sur des parties des zones d'études, l'œdicnème criard et le crapaud calamite.

Monsieur Dominique THIBAUT demande à quoi ressemble l'œdicnème criard. Monsieur Alexandre SAGE projette une image de cette espèce.

Monsieur Alexandre SAGE affiche ensuite une carte qui présente ces sujets environnementaux. Il explique ensuite, que comme indiqué sur la carte, les bureaux d'études avaient dans un premier temps considéré que la zone où avait été repéré l'œdicnème criard pouvait être équipée de panneaux en laissant un espace entre les tables suffisamment important. L'écartement nécessaire au projet agricole permettait de répondre à cette exigence et donc il avait été décidé de ne pas éviter cette zone. Ces préconisations ne prenaient cependant pas en compte le projet agricole. Comme expliqué en introduction, le retour de la DREAL avait nécessité une reprise de l'implantation. Dans celle-ci la zone où avait été repéré l'œdicnème criard est évitée tout comme les zones où ont été repérées le crapaud calamite. De plus une bande de 10m entre des boisements et les clôtures sera mise en place pour les chiroptères.

Monsieur Alexandre SAGE aborde ensuite les sensibilités naturalistes liées à la flore. Il indique qu'aucune espèce de flore patrimoniale n'a été identifiée sur les zones d'étude, qu'il n'y a pas de sensibilités liées à la flore messicole mais que l'ambrosie est présente sur la quasi-totalité des zones d'études. Cette sensibilité sera à prendre en compte en phase chantier.

Monsieur Alexandre SAGE affiche ensuite la carte présentant les recommandations du bureau d'étude sur l'aspect paysager. Il indique que la quasi-totalité de ces recommandations seront mises en place sauf le recul par rapport au carrefour entre la D38 et D125 pour ne pas créer des bandes de terres agricoles difficiles à exploiter et parce que des haies ont déjà été installées par l'exploitant offrant un masque visuel.

Les élus indiquent que c'est une bonne décision, ils craignent que cela devienne une zone de dépôt d'ordures. Ils pensent également que cela permettra une réduction de la vitesse d'approche des véhicules au niveau de ce carrefour. Ils ont effectivement observé que les automobilistes approchent à de plus faibles vitesses lorsque les cultures sont hautes.

Monsieur Alexandre SAGE aborde ensuite les sensibilités liées au milieu humain et sanitaire. Il en a été répertorié 5 fortes :

- Politiques énergétiques des documents de planification supra-communaux
- Urbanisme
- Espèces à enjeu de santé publique
- Agriculture
- Réseaux et servitudes

Vis-à-vis des sensibilités liées aux politiques énergétiques des documents de planification supra-communaux, à l'urbanisme et à l'agriculture, il faudra que le projet soit un projet agrivoltaïque qui respecte la définition réglementaire.

La sensibilité liée aux espèces à enjeu de santé publique a déjà été présenté puisqu'elle provient de la présence d'ambrosie sur les zones d'études.

Enfin les sensibilités liées aux réseaux et servitudes proviennent de la présence d'une ligne très haute tension (THT) en bordure de 2 zones d'études et de la présence de routes départementales qui longent 4 des 5 zones d'études. Monsieur Alexandre SAGE indique que par rapport à la ligne THT, l'implantation envisagée a fait l'objet d'une étude de potentiel en interne qui révèle que le pylône le plus proche est assez éloigné et qu'une visite de site est prévue le lendemain avec des agents du Conseil Départemental.

Monsieur Alexandre SAGE affiche ensuite la carte présentant les résultats du diagnostic du potentiel agricole des terrains.

Enfin les zones retenues pour l'implantation du projet agrivoltaïque au vue de toutes les sensibilités abordées précédemment sont présentées.

Monsieur Alexandre SAGE demande s'il y a des questions ou remarques à la suite de ces retours et de ce choix. Il n'y en a aucune et il décide de passer au dernier point de l'ordre du jour, le plan de communication et de concertation.

Loi d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur Alexandre SAGE propose de réaliser à nouveau la distribution d'une lettre d'information qui présenterait l'implantation retenue et informerait des prochaines dates de permanences d'information. Il souhaiterait prévoir sa distribution à la mi-janvier pour l'inclure dans la distribution du bulletin municipal de Garchy.

Il propose également de mettre en ligne sur le site internet du projet l'implantation retenue et d'organiser à nouveau 2 demi-journées de permanences d'information, 1 demi-journée à Narcy et l'autre à Garchy.

M. Denis HOUCHOT évoque aussi la possibilité de se rapprocher du Journal du Centre pour leur proposer de faire un nouvel article sur le projet. Il évoque aussi la possibilité de présenter le projet au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Loire. Monsieur Alexandre SAGE indique qu'il leur a envoyé un mail en ce sens il y a plusieurs mois qui est resté sans réponse, Monsieur Denis HOUCHOT propose d'en parler avec le Président. M. Dominique THIBAUT propose lui d'en parler au Vice-Président en charge des énergies renouvelables à la Communauté de Communes de Bertranges.

En complément Mme Cécile MALGUY demande si une zone témoin sera mise en place sur ce projet. Monsieur Alexandre SAGE indique que ce sera le cas, 2 zones d'une surface totale d'1 hectare seront mises en place, une pour l'atelier de trufficulture et l'autre pour l'atelier de rotation cassissiers-framboisiers-luzerne.

Tous les sujets ayant été abordés et qu'aucune question n'est posé il est décidé de finir cette réunion

La réunion s'est terminée à 19h15.